

Les crédits

sociaux, les transferts fédéraux-provinciaux, l'aide publique au développement et la défense. Et ce afin d'élaborer un plan ordonné de ralentissement des dépenses, tout en réaménageant la composition de cette dernière pour réduire au minimum les effets négatifs de la compression sur l'économie.

Le plan d'action se devait d'être équitable, et il l'a été. Certains des changements nécessaires à un redressement économique représentaient un traitement de choc. La pilule a pu être difficile à avaler dans certains cas, mais elle a été d'autant moins indigeste lorsque tous les groupes économiques ou encore les régions ont accepté de porter leur juste part du fardeau.

Dès 1984, il apparaissait évident que le refus du changement n'était plus possible au Canada. Si les Canadiens reculaient devant l'idée même du changement, ils étaient conscients que leur refus éloignerait le Canada de la voie à suivre dans la recherche de solutions de renouveau. Si les Canadiens désiraient tous bénéficier des avantages, ils devaient tous participer à cet effort de renouveau.

Il est heureux et rassurant de constater que les Canadiens ont été à la hauteur du défi qui leur a été lancé à travers le Programme de renouveau économique et que leur appui a servi de fer de lance aux changements et innovations cruciales qui ont été et qui continuent d'être mises en oeuvre par le gouvernement.

Autres fers de lance de la compétitivité du Canada, la formation professionnelle et l'enseignement adaptés aux réalités économiques pèsent également très lourd dans la balance de la prospérité.

Une main-d'oeuvre très instruite et bien formée s'adapte rapidement aux situations nouvelles, adopte avec enthousiasme les technologies innovatrices et peut contribuer plus directement au succès de l'entreprise. Un personnel hautement qualifié en viendra naturellement à s'intéresser plus directement à sa propre productivité. Tenant compte, monsieur le Président, de l'importance croissante d'une population active qualifiée, le gouvernement a changé d'orientation en matière de formation dans le cadre du Programme de planification de l'emploi et de la réforme de l'assurance-chômage afin de mieux équilibrer le soutien passif et la formation active des chômeurs. En avril 1989, le gouvernement a lancé une importante initiative visant à accroître ses efforts dans le domaine de la formation. Les effets de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre mettront cependant un certain temps à se faire sentir. On accorde une attention particulière au Programme d'apprentissage destiné

aux jeunes dont la qualité varie cependant considérablement selon les régions.

Autre tenant de la position concurrentielle d'un pays, la compétitivité du régime fiscal doit être appréciée au regard de deux critères fondamentaux: l'efficacité avec laquelle ce régime procure des recettes à l'État pour lui permettre de financer la prestation de services et de biens importants ainsi que de soutenir un climat macro-économique sain; et la capacité du régime de produire des recettes d'une façon qui fausse le moins possible les décisions du secteur privé et le fonctionnement du marché.

• (1650)

À en juger par ces critères, monsieur le Président, le régime fiscal canadien tel qu'il existait au milieu des années 1980 faisait obstacle à notre compétitivité. Le niveau élevé des taux d'imposition nominaux et l'étroitesse de l'assiette fiscale étaient le résultat de nombreux encouragements spéciaux accordés au cours des 15 années précédentes. L'expérience devait toutefois prouver l'inefficacité de ces encouragements pour la mise en oeuvre de la politique publique. Ils avaient entraîné une forte diminution des recettes publiques, sans augmentation corrélative de l'activité économique.

Les réformes fiscales entreprises par le gouvernement ont rendu nos impôts directs plus conformes à ceux des autres pays et ont amélioré la structure des grandes composantes du régime fiscal. Des modifications structurales ont élargi l'assiette des impôts, abaissé les taux nominaux d'imposition et réduit au minimum les mesures d'encouragement génératrices de distorsions.

Le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants—une taxe désuète et nuisible à l'économie—par la taxe sur les produits et services a constitué une autre réforme structurelle importante dans le domaine fiscal. L'ancienne taxe augmentait les prix de revient des entreprises et avantageait les produits importés par rapport aux produits intérieurs. Simultanément, elle nuisait à la compétitivité internationale des exportateurs canadiens. En éliminant tous ces problèmes, la TPS joue un rôle-clé dans l'amélioration de la compétitivité du régime fiscal.

À l'heure actuelle, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par leur capacité concurrentielle. Leurs craintes sont alimentées par des questions macro-économiques comme l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change ou des problèmes structurels touchant notre productivité comme l'efficacité de l'investissement, le fardeau constitué par les pouvoirs publics et le climat des affaires.

Il incombe aux gouvernements de mettre en place un cadre propice à la croissance d'entreprises compétitives. Le Budget de 1991 a annoncé des mesures visant à